

Rentrée 2000

<http://www.fen.fr/sien>

**Un syndicalisme
revendicatif et
responsable pour la
promotion du métier
d'inspecteur au sein
du service public**

Une nouvelle année scolaire est sur le point de commencer. J'espère que vous avez tous passé d'excellentes vacances et que vous êtes prêts à vous ré-engager avec la même fermeté et le même dynamisme que l'an dernier dans l'action syndicale.

Cette année est importante pour nous à bien des titres : c'est à la fois une année de congrès, celle des élections professionnelles, celle où nous attendons de voir se concrétiser les promesses que nous a faites le ministère en ce qui concerne la revalorisation de nos carrières, celle, enfin, où nous avons à poursuivre notre marche vers une égale reconnaissance des missions d'inspection quels que soient les niveaux et/ou les spécialités dans lesquels elles sont exercées.

Nous avons montré l'an dernier qu'alors que tout était fait pour briser la solidarité au sein de notre corps, par une gestion au moins discutable et parfois scandaleusement injuste, nous étions capables de resserrer les rangs et de nous mobiliser, au sein de notre syndicat, pour défendre nos revendications d'une meilleure reconnaissance de notre travail et d'une plus grande transparence et équité dans la gestion de nos carrières.

Ce combat est loin d'être achevé ; il nous faut aujourd'hui continuer en amplifiant encore cette solidarité et cette mobilisation qui commencent à peine à porter leurs fruits.

Si quelques-uns parmi nous peuvent s'estimer partiellement satisfaits, bien d'autres estiment – à juste titre – que la situation qui leur est faite n'est pas satisfaisante.

Tous unis au sein du SI. EN-FEN, nous avons montré notre force et notre capacité à infléchir les décisions du ministère. Nous devons continuer en renforçant encore nos positions pour obtenir de nouveaux progrès. Il appartient à chaque syndiqué de convaincre ceux qui sont encore dans le doute de nous rejoindre. Une fois encore, il faut affirmer haut et fort que c'est en affichant notre représentativité que nous pourrons convaincre.

Nous avons montré au fil de ces derniers mois que nous étions le seul syndicat à ne pas craindre une vie démocratique interne. Les positions affichées sur notre site en sont la claire illustration. Nous comptons continuer nos efforts en ce sens et montrer que demain encore plus qu'aujourd'hui le SI. EN se nourrit du débat interne qui se nourrit de la libre expression des syndiqués.

Sans faiblesses et sans compromissions, le Bureau national continuera son combat car il sait sans ambiguïté qu'il est porté par les syndiqués.

Rejoindre le SI. EN aujourd'hui est la seule chance de gagner demain.

Bonne rentrée à tous !

Patrick ROUMAGNAC

**Se syndiquer au SI. EN-Fen
pour peser sur les décisions**

Rentrée 2000

L'extrait ci-dessous de l'agenda du SI.EN retrace les principales étapes des négociations conduites depuis la nomination de Jack LANG au ministère de l'Education Nationale.

27 mars - 10 juillet

27 mars

- * Nomination de Jack LANG au ministère de l'Education Nationale
- * Rappel par le SI.EN des déclarations de Jack LANG en février 1993 souhaitant «la fusion de deux corps qui effectuent des tâches analogues».
- * Publication d'une lettre ouverte aux inspecteurs rappelant les propositions du SI.EN pour la création d'un corps unique d'inspection et faisant état des positions prises par les autres organisations syndicales.

26 avril

- * MEN / rencontre avec M. HUSSENET, directeur adjoint du Cabinet de J. LANG (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC)

2 mai

- * MEN / Rencontre au Cabinet de J. LANG avec MM. FORESTIER, directeur - et HUSSENET, directeur adjoint (R. HASIAK – D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC). Engagement sur un calendrier de négociations.

12 mai

- * Réception du projet ministériel de création d'un corps unique d'inspection

19 mai

- * MEN / DPATE / Ouverture des négociations relatives au statut (R. HASIAK – Fr. GROBRAS – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC)

30 mai

- * MEN / DAF Réunion de travail pour préciser les propositions relatives au projet de corps unique (P. ROUMAGNAC - M.P. COLLET - D. GAUCHON - F. GROBRAS - P. LARRIEU)

7 juin

- * MEN / Table ronde sur le projet de création d'un corps unique d'inspection.
Participants pour le SI.EN-FEN (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – Fr. GROBRAS – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC)

14 juin

- * Bureau National exceptionnel suite à la table ronde du 7 juin et aux propositions ministérielles du 9 juin.
- * MEN / Audience auprès de M. HUSSENET, Directeur adjoint du cabinet de J. LANG, en présence des Directeurs de la DPATE et de la DAF (R. HASIAK – Fr. GROBRAS – D. GAUCHON – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC).

19 juin

- * MEN / Ultime rencontre de négociations sur la revalorisation des IEN. SI.EN : R. HASIAK – Fr. GROBRAS – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC.
- * Consultation des Adhérents sur les propositions ministérielles.

21 juin

- * Une tendance largement majoritaire s'étant dégagée de la consultation lancée auprès des syndiqués, levée du préavis de grève.

26 juin

- * Rencontre SI.EN (M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. DE GUNTEN) / SNIA-CR (Ph. BITEAU)

10 juillet

- * MEN / Lancement du groupe de travail «*Evolution des missions des corps d'inspection*» avec l'ensemble des syndicats concernés sous la présidence d'A. HUSSENET, Directeur adjoint du cabinet de J. LANG
Participants pour le SI.EN : M.-P. COLLET – D. GAUCHON – Fr. GROBRAS – J. BILAK – F. DROUARD – X. LAMY.

**Le SI.EN, c'est
l'attachement aux valeurs
d'indépendance, de démocratie,
de laïcité et de solidarité.**

**Le SI.EN, c'est la volonté
constante d'évoluer et de
progresser dans l'intérêt du
service public.**

**Le SI.EN, c'est la
conviction forte de la capacité
d'adaptation du système
éducatif aux besoins des
élèves.**

L'inspection n° 70

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la

cotisation syndicale. Pour les

personnes extérieures au secteur de

syndicalisation couvert par le SIEN, le

prix du numéro est de 50 F, l'abonne-

ment annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Un syndicat

- **représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignement technique et professionnel, de l'information et de l'orientation, des collèges et des lycées**

- le SI.EN est le syndicat le plus important parmi les syndicats d'inspecteurs (son nombre d'adhérents est largement supérieur à l'ensemble des autres syndicats d'inspecteurs)

- il a obtenu 70% aux dernières élections professionnelles des IEN en 1997 (4 sièges sur 5 en commissions paritaires nationales)

- **démocratique, indépendant, unitaire et pluraliste**

- **connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités locales, les associations et les organismes professionnels**

- **solidaire, au sein de la FEN, des personnels enseignants et non enseignants des secteurs de l'Education, de la recherche et de la culture.**

Un engagement syndical fort au service des inspecteurs

Le seul syndicat d'inspecteurs

• à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education nationale et au Conseil Supérieur de l'Education

• à avoir obtenu, depuis le décret statutaire, des avancées significatives, notamment :

- accélération du déroulement de la carrière
- élargissement de la hors classe de 30 à 35%
- ouverture élargie dans le corps des IA-IPR depuis le 1er septembre 1996

• à avoir négocié en mai-juin 2000 une revalorisation des IEN sur la base d'une revendication toujours affirmée de la création d'un corps unique d'inspection :

- création d'un 10ème échelon de la classe normale permettant à tous les IEN bloqués depuis plus de trois ans au 9ème échelon un gain immédiat de 49 points d'indice.
- élargissement de la hors-classe de 35 à 40%
- création d'un 8ème échelon de la hors-classe permettant l'accès de tous les IEN hors-classe à la hors-échelle A (soit un gain de 142 points d'indice) avec un rythme d'avancement réduit à 2 ans 3 mois.

Les orientations du SI.EN

Des avancées à confirmer

Au moment où ce bulletin est rédigé (20 juillet 2000), rien ne permet de penser que les promesses qui nous ont été faites (et confirmées par écrit) ne seront pas tenues. Toutefois la date d'application n'est pas encore fixée et aucun engagement n'a été pris - malgré nos demandes réitérées - pour l'assimilation des retraités.

Une égale dignité des inspecteurs

- **L'absolue nécessité du rattrapage indiciaire** des corps d'inspection par rapport aux corps viviers (en passe d'être obtenue).
- **L'affirmation d'une égale dignité** de tous les inspecteurs qui répond à l'unicité de la fonction d'inspection.
- **L'identité de carrière entre IEN et IA-IPR** avec la perspective d'un accès de tous à la hors-échelle B.
- **La retombée pour tous les retraités** de toutes les modifications statutaires et financières intervenues depuis 1990.

Une amélioration significative des moyens

Le rapport sur les tâches des inspecteurs territoriaux a fait un constat évident de l'insuffisance des moyens (matériels et humains) qui sont mis à disposition des inspecteurs pour assurer leurs missions. On imagine mal que le ministre, qui a commandé un tel rapport puisse en ignorer les propositions et les recommandations.

Une gestion équitable des corps d'inspection

La création de la hors-classe des I.E.N. devait correspondre à une revalorisation statutaire. L'intégration de 250 I.E.N. dans le corps des I.P.R.-I.A. devait être un premier pas vers l'unification des corps d'inspection.

En fait, le manque de clarté dans les promotions et les intégrations et l'arbitraire qui y préside ont gravement perturbé ces dispositifs. Le sentiment d'injustice et d'ignorance du travail effectué est ressenti par l'ensemble des collègues.

Une situation intolérable

Actuellement, les carrières des I.E.N. ne sont pas gérées dans l'intérêt du service public et l'utilisation dévoyée de la notion de mérite s'avère contradictoire avec les principes républicains que nous défendons.

Témoignages

Je voudrais présenter mes **félicitations aux membres du BN pour le travail accompli**, tout en saluant ce **fonctionnement remarquablement démocratique** que vous êtes parvenus à mettre en place. Je trouve que ce fonctionnement (informations et consultations des adhérents en temps réel via Internet) est exemplaire. Voici enfin un témoignage de ce que pourrait être le nouveau visage d'un syndicalisme citoyen du XXI^e siècle. (Franck Montuelle - reçu au concours 2000)

Tout comme l'objet technique, une négociation relève de «l'art du compromis», pour reprendre cette belle formule de Simondon et il était fallacieux de croire qu'il était possible d'avoir tout, tout de suite comme l'exigent d'aucuns militant dans d'autres syndicats. Après le 1015 des années 90, nous venons de franchir un nouvel obstacle, celui de la hors échelle A pour un nombre significatif d'IEN. Il faut donc louer l'opiniâtreté des collègues du BN qui a permis cette avancée et la rapidité

des échanges avec la «base». Mais, celle-ci ne peut et ne doit être considérée que comme une étape dans notre conquête (et oui, nous avons des ennemis - a posteriori - en face de nous !) du corps unique d'inspection, seule solution pour que chaque IEN (notamment ceux de début de carrière et les retraités) soit considéré. (Charles Rongier, RA Bordeaux)

Les collègues apprécient unanimement les progrès réalisés par notre syndicat dans le domaine de la communication et de la démocratie. Le site Internet est remarquablement conçu, régulièrement mis à jour, il permet à chacun des collègues ayant sollicité un code d'accès à l'espace réservé aux adhérents d'être informé en temps réel de l'évolution de nos dossiers, de consulter les documents de travail, de donner son avis immédiatement. La participation à la vie syndicale via le site Internet se développe très rapidement, c'est un atout pour permettre le renforcement de la démocratie interne. (Jean-Marc Petit, RA Lille)

Les responsables académiques

L'efficacité de l'action syndicale repose en grande partie sur le fonctionnement d'un réseau de militants solidement organisé sur lequel est fondée la très forte représentativité du SI.EN. Les perspectives de réorganisation des académies doivent nous conduire à renforcer le rôle de nos instances académiques.

AIX-MARSEILLE

VIARSAC Robert
I.E.N. Marseille VIII
87 Bd de Roux
13004 MARSEILLE

AMIENS

HOIN Guylain
52 rue Charles Dubois
80000 AMIENS

BESANCON

LE MOIGNE Jean-Claude
IEN Champagnole
5 rue des Frères Breney
39303 CHAMPAGNOLE Cedex

BORDEAUX

RONGIER Charles
15 rue Mondenard
33000 BORDEAUX

CAEN

PAIN Patrick
12 résidence Olympia
Boulevard Detolle
14000 CAEN

CLERMONT-FERRAND

A désigner pour succéder à
Michèle MAUGER (mutation)

CRETEIL

MOSSE Alain
13 rue de Sofia
75018 PARIS

DIJON

GRIVOT Gérard
IEN Dijon Centre
10 rue Camille Flammarion
21000 DIJON

GRENOBLE

DROUARD Françoise
IEN Meylan
1 Chemin des Sources
38240 MEYLAN

GUADELOUPE

BOILEAU Jean-Claude
10 rue Victor Schoelcher
97111 MORNE A L'EAU

GUYANE

A désigner pour succéder à
André CURVAT (retraite)

LILLE

PETIT Jean-Marc
IEN Lille 1 / Villeneuve d'Ascq AIS
137 rue de la briquetterie
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

LIMOGES

BUSTREAU Christian
1 avenue Maillard
19100 BRIVE

LYON

ADAM Lise
Rue de la Chabaudière
69440 TALUYERS

MARTINIQUE

JOSEPHINE René
Royale
97211 RIVIERE- PILOTE

MONTPELLIER

PONGE André
10 Impasse des Marsouins
34250 PALAVAS-les-FLOTS

NANCY-METZ

LEHALLE Bernard
19 Chemin des Vergers
57100 THIONVILLE

NANTES

ACHDDOU Bernard
4, allée des Sternes
44600 SAINT-NAZAIRE

NICE

QUINCHON Dominique
IEN Toulon AIS
20 rue Robert Schumann
83000 TOULON

ORLEANS-TOURS

A désigner pour succéder à
André PROTIN (retraite)

PARIS

PAYARD Michel
IEN Paris 21^eème circonscription
31 rue des Renaudes
75017 PARIS

POITIERS

PHILIPPE Martine
15, rue Guillaume VII le Troubadour - B.P. 609
86022 POITIERS CEDEX

REIMS

LAMBERT Roland
IEN Revin
69 rue Victor Hugo
08501 REVIN

RENNES

PICHON Jean-Marie
62 rue A. Guérin
35000 RENNES

REUNION

SECRETAND Jacqueline
36 rue Archambaud
97410 SAINT-PIERRE

ROUEN

DETALMINIL Didier
IEN Yvetot
25 rue Carnot - BP 82
76193 YVETOT CEDEX

STRASBOURG

EHRET Fernand
I.E.N. SELESTAT - B.P. 161
67604 SELESTAT CEDEX

TOULOUSE

FEUGA Paul
Ecole Marie Curie
BP 36
82300 CAUSSADE

VERSAILLES

LEGROS Guy
11 rue Léon Bourgain
92400 COURBEVOIE

Des hommes et des femmes au service de tous les inspecteurs syndiqués



Jean BILAK
Secrétaire Général adjoint
Lycées et collèges



Marie-Paule COLLET
Secrétaire Générale adjointe
Enseignement technique



Daniel GAUCHON
Secrétaire Général adjoint
Premier degré



Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général



Bernard LESPES
Secrétaire Général adjoint
Information et Orientation



Renée HASIAK
Trésorier



Evelyne ROUHAUT-RABAUD
Secrétaire

Les membres du Bureau National

BENATTOU Mohamed
IEN Mimizan / Pays de Born
4, Avenue de la Gare
40200 MIMIZAN
Tél et fax : 05 58 82 42 99

BILAK Jean
IUFM de ROUEN
2, rue du Tronquet – BP 18
76131 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex
Tél : 02 32 82 30 40 Fax : 02 35 74 11 52

CADEZ André
Rectorat de LILLE
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 15 95 81 (82, 83)

COLLET Marie-Paule
Rectorat de PARIS
94, Avenue Gambetta
75984 PARIS Cedex 20
Tél. personnel : 01 39 91 64 36

DE GUNTEN Bernard
Rectorat de Montpellier
81, rue d'Argencourt
34064 MONTPELLIER Cedex
Tél : 04 67 91 49 81 Fax : 04 67 91 50 51

GAUCHON Daniel
IEN Pau 1
2, Place d'Espagne - 64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 41 Fax : 05 59 82 22 27

GROSBRAS Francine
Rectorat de VERSAILLES
3, Bd de Lesseps
78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 83 47 54 Fax : 01 30 83 47 99

HASIAK Renée
Rectorat de LILLE
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 15 95 81 (82, 83)

LARRIEU Pierre
(*adresse personnelle*)
8, bis rue du Four
95430 AUVERS-sur-Oise
Tél : 01 30 36 85 94

LESPES Bernard
IEN-IO / IA des Pyrénées-Atlantiques
2, Place d'Espagne - 64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 04

LEVEQUE Marthe
IEN Hyères
20, rue Léon Gautier
83400 HYERES-les-PALMIERS
Tél : 04 94 65 38 68 Fax : 04 94 65 84 73

MORITZ Charles
IEN Strasbourg I
9, rue de la Poste - B.P. 157
67404 ILLKIRCH Cedex
Tél : 03 88 66 79 41 Fax : 03 88 66 62 09

PETIT Jean-Marc
IEN Lille Saint-André + AIS
3, rue Vauban 59350 SAINT-ANDRE
Tél : 03 20 51 74 21

PHILIPPE Martine
15, rue Guillaume VII le Troubadour – B.P. 609
86022 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 60 30 37 Fax : 05 49 60 30 02

QUEMIN Jean-Claude
IEN Rouen IV
1770 rue de la Haie – B.P. 1035
76233 BOIS-GUILLAUME Cedex
Tél : 02 35 59 88 10 Fax : 02 35 59 04 76

RONDEL Yves
IEN Granville
Rue de la Fontaine
50404 GRANVILLE Cedex
Tél : 02 33 50 31 52 Fax : 02 33 50 35 26

ROUMAGNAC Patrick
IEN Clermont-Vic
74, bis Boulevard Côte Blatin
63000 CLERMONT- FERRAND
Tél : 04 73 34 15 12 Fax : 04 73 93 22 24

TENNE Yannick
IEN Rouen VI
39, Chemin du bon clos
76800 SAINT-ETIENNE du ROUVRAY
Tél : 02 35 65 12 33 Fax : 02 35 66 01 49

Rentrée 2000

Salaires au 1er décembre 1999

Ech	Ind.	Traitement brut	Ind. de résidence		Retenues						
			Zone 1	Zone 2	Retraite 7,85%	MGEN (2,5 %)			CSG + CRDS (8 %)		
			3%	1%		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
IEN Classe normale											
1	367	10 220,64	306,62	102,21	802,32	263,18	258,07	255,52	800,07	784,54	776,77
2	398	11 083,97	332,52	110,84	870,09	285,41	279,87	277,10	867,65	850,81	842,38
3	438	12 197,94	365,94	121,98	957,54	314,10	308,00	304,95	954,85	936,31	927,04
4	491	13 673,94	410,22	136,74	1 073,40	352,10	345,27	341,85	1 070,40	1 049,61	1 039,22
5	549	15 289,19	458,68	152,89	1 200,20	393,70	386,05	382,23	1 196,84	1 173,60	1 161,98
6	618	17 210,79	516,32	172,11	1 351,05	443,18	434,57	430,27	1 347,26	1 321,10	1 308,02
7	657	18 296,90	548,91	182,97	1 436,31	471,15	462,00	457,42	1 432,28	1 404,47	1 390,56
8	710	19 772,91	593,19	197,73	1 552,17	509,15	499,27	494,32	1 547,82	1 517,77	1 502,74
9	733	20 413,44	612,40	204,13	1 602,45	525,65	515,44	510,34	1 597,96	1 566,94	1 551,42
IA-IPR / IEN Hors classe											
3/4	678	18 881,74	566,45	188,82	1 482,22	486,20	476,76	472,04	1 478,06	1 449,36	1 435,01
4/5	733	20 413,44	612,40	204,13	1 602,45	525,65	515,44	510,34	1 597,96	1 566,94	1 551,42
5/6	782	21 778,05	653,34	217,78	1 709,58	560,78	549,90	544,45	1 704,79	1 671,68	1 655,13
6/7	820	22 836,32	685,09	228,36	1 792,65	576,00	576,00	570,91	1 787,63	1 752,92	1 735,56
A1	880	24 507,27	735,22	245,07	1 923,82	576,00	576,00	576,00	1 918,43	1 881,18	1 862,55
A2	915	25 481,99	764,46	254,82	2 000,34	576,00	576,00	576,00	1 994,73	1 956,00	1 936,63
A3	962	26 790,90	803,73	267,91	2 103,09	576,00	576,00	576,00	2 097,19	2 056,47	2 036,11

Cette grille tient compte des modifications intervenues depuis janvier 1998 où la retenue de sécurité sociale a été remplacée par une CSG à 7,5% comprenant une part déductible du revenu imposable (5,1%) et une part non déductible (2,4%).

La CSG s'applique à 95% de l'ensemble des rémunérations (traitement brut, indemnités, émolu-

ments, salaires, allocations, pensions, y compris les majorations et bonifications pour enfants, à l'exception des allocations familiales) : les chiffres indiqués ici sont calculés uniquement sur le traitement brut.

La CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) s'applique dans les mêmes conditions que la CSG à l'ensemble des rémuné-

rations, allocations familiales comprises : là aussi, les chiffres indiqués sont calculés uniquement sur le traitement brut.

Nota : la contribution de solidarité de 1% s'applique à la rémunération mensuelle nette (rémunération mensuelle brute augmentée de l'indemnité de résidence et diminuée des cotisations de sécurité sociale obligatoires et des prélèvements pour pension).

Frais de déplacement

Arrêté du 1er juillet 1999

Repas : 82 F

Nuitée : 285 F (Paris) - 227 F (Province)

Indemnités kilométriques

	<2000	2001-10000	>10000
5 CV ou -	1,29	1,51	0,87
6 ou 7 CV	1,55	1,87	1,14
8 CV ou +	1,74	2,09	1,29

Le taux de l'indemnité forfaitaire de déplacement dans le département attribuée en application de l'article 9 du décret du 28 mai 1990 susvisé est fixé à 192 F (donc le taux mensuel de l'Indemnité Forfaitaire de Tournée est de 1760 F).

Indemnités

Indemnité	Montant	Texte de référence
Indemnité de charge administratives		Décret n° 90-427 du 22/5/90
IA-DSDEN 1ère catégorie	67 353 F	
IA-DSDEN 2ème catégorie	62 838 F	
IA-DSDEN 3ème catégorie	56 955 F	
IA adjoints, Inspecteurs de l'académie de Paris, DAET, DAFCO, CSAIO	44 880 F	
IA-IPR	40 392 F	
IEN-ET et IEN-IO	33 651 F	
IEN-CCPD	14 259 F	
Indemnité de circonscription (IEN-CCPD)	7 131 F	Décret n° 90-428 du 22/5/90
Indemnité de coordonnateur (IEN adjoint IA)	4 647 F	Décret n° 91-228 du 27/2/91

Rappelons que le simple fait de demander le mot de passe permet de vous inscrire sur le carnet d'adresses électroniques et de vous informer régulièrement de la publication de nouveaux documents sur le site.

Le site Internet du SI.EN

<http://www.fen.fr/sien>

L'espace réservé aux adhérents

Il s'agit notamment :

- d'informations nominatives transmises immédiatement après une CAPN (résultat du mouvement des inspecteurs, liste d'aptitude, etc...)
- de documents ministériels qui sont communiqués au SI.EN pour avis (projets de textes) ou dont le SI.EN a connaissance avant leur parution officielle
- de comptes rendus d'audiences portant sur des sujets sensibles tels que les négociations qui vont s'ouvrir avec le ministère sur les missions et statuts des inspecteurs
- de documents internes émanant du BN, des sections ou des adhérents afin d'exprimer des points de vue, de confronter des analyses, de faire des propositions : il s'agit d'utiliser l'outil "internet" pour favoriser le débat interne indispensable à la vie démocratique de notre syndicat.

Le mot de passe est communiqué - exclusivement par courrier électronique - aux adhérents qui en font la demande par message adressé à sien@fen.fr. Le message intitulé "demande de mot de passe" sert aussi à mettre à jour la base de données des adresses électroniques des adhérents.

Les documents inédits

En dehors de l'espace adhérents, on trouve régulièrement sur le site, dès que le SI.EN en a connaissance, des documents qui ne sont disponibles nulle part ailleurs.

Des documents officiels

- Le rapport établi par l'Inspecteur Général Pierre Dasté en septembre 1999 sur les missions et les statuts des IA-IPR et des IEN
- Le rapport établi par les Inspecteurs Généraux DULOT, FERRIER et MENAGER en mars 2000 sur les tâches des inspecteurs territoriaux.
- Le projet de création d'un corps unique d'inspection proposé par le ministère le 12 mai 2000
- Le projet de revalorisation des IEN présenté le 19 juin 2000

Des documents syndicaux

- L'historique du syndicat des inspecteurs (version illustrée à consulter sur le site et texte intégral à télécharger)

La montée en charge du site Internet au cours de l'année 1999-2000 répondait à deux objectifs majeurs que s'était fixés le Bureau National :

1 - Fournir aux syndiqués une information performante

Une page d'accueil permet d'un seul coup d'oeil de découvrir un message bref sur la vie syndicale (Flash) et une page de titres présente la liste des documents mis en ligne récemment sur le site (Actualité).

Les documents sont classés par dossiers thématiques avec une organisation chronologique et un code de couleur permettant d'identifier facilement les analyses syndicales (fond ocre), les textes officiels (fond jaune) et les autres (fond vert).

On y trouve notamment dès leur publication les principaux articles du bulletin mensuel qui pour des raisons de fabrication et de routage parvient aux adhérents dans un délai moyen d'un mois.

Mais on y trouve aussi des documents inédits qui ne font l'objet d'aucune autre publication (cf encadré).

2 - Renforcer la participation des adhérents à la vie syndicale

Cet objectif était une sorte de pari sur l'avenir :

- d'abord parce qu'il s'agissait d'investir un nouveau média dont nous n'avions pas l'expérience et dont les usages syndicaux restaient à inventer;
- ensuite parce que la participation des adhérents à la vie syndicale ne se décrète pas mais se construit jour après jour dans une dynamique dont chacun est responsable.

Le bilan est aujourd'hui largement positif tant sur le plan quantitatif (plus de dix mille visites sur le site entre le 10 mai et le 10 juillet 2000) que sur le plan qualitatif où la participation au débat syndical a été particulièrement intense pendant cette période.

Enfin, nous vivons dans un système complexe où chacun est producteur potentiel d'informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des collègues : c'est aussi grâce au développement d'un tel système en réseau que peut se renforcer l'efficacité syndicale.

Daniel GAUCHON, webmaster

L'espace réservé aux sections académiques

Seule la section académique de LILLE utilise pour le moment cet espace qui peut constituer un outil particulièrement performant pour la vie syndicale académique.

«Au niveau académique, nous utilisons de plus en plus l'espace qui est réservé à notre section académique et nous souhaitons y développer le débat et les échanges. Chacun sait qu'il est difficile aux inspecteurs de se libérer pour participer aux réunions syndicales, tant les emplois du temps sont chargés, y compris le mercredi et le samedi, voire le dimanche, et les contraintes sont lourdes. Les échanges par l'utilisation des technologies nouvelles peuvent compenser partiellement ce handicap.

On sait bien également que la publication large de revendications et de protestations académiques et départementales est un puissant moyen d'action dont on aurait tort de se priver. Il se dit même que les lecteurs les plus assidus de notre site seraient les recteurs, les IA, et le cabinet du ministre...»

***J'adhère
je cotise***

**Collègues isolés :
envoyer cette fiche et
votre cotisation
23 rue Lalande
75014 PARIS**

Cette fiche d'adhésion ainsi que le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du SIEN-FEN) sont à retourner à votre relais sur le terrain.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2001. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits, et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2000.



23 rue Lalande
75014 PARIS

IEN IPR-IA Actif Retraité
ID ET IO EGT CT

Académie

n° du département

Année scolaire : 2000-2001

(ID - IO seulement)

Bulletin de (ré)adhésion

Situation personnelle

NOM : M Me⁽¹⁾

Prénom :

né(e) le :

Adresse :

Ville

Téléphone :

Changement d'adresse ?

oui

non

Adresse électronique :

Situation professionnelle

Spécialité dans la fonction :

Adresse :

Téléphone

Date de réussite au concours ou d'intégration :

Télécopie

Date de titularisation dans la Fonction publique :

Cotisation

Actif⁽¹⁾ Titulaire Stagiaire 1ère année Stagiaire 2ème année

CFA⁽¹⁾ - CPA⁽¹⁾

Retraité⁽¹⁾

Echelon :

Indice :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement :

Chèque bancaire

CCP

Cotisation entière

Paiement fractionné

J'adhère au SIEN-FEN, date et signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Cocher la case adéquate (EGT : 2nd degré, CT : conseiller du recteur)

IPR-IA et IEN-ET : J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection 2001 (dans le cas contraire barrer cette mention)

Date et signature :

RÉDUCTION D'IMPÔT

30 % de la cotisation syndicale

Exemple : 1 200 F de cotisation
= 400 F d'impôt en moins

IEN CLASSE NORMALE

1er éch (366)	600 F (92€)
2è éch (397)	650 F (100€)
3è éch (437)	720 F (111€)
4è éch (490)	800 F (123€)
5è éch (548)	900 F (138€)
6è éch (617)	1 020 F (155€)
7è éch (656)	1 085 F (165€)
8è éch (709)	1 170 F (178€)
9è éch (732)	1 210 F (185€)
10è éch (782)	1 290 F (197€)

IEN HORS CLASSE et IPR-IA

4è (3è) éch (677)	1 120 F (171€)
5è (4è) éch (732)	1 210 F (185€)
6è (5è) éch (781)	1 290 F (197€)
7è (6è) éch (819)	1 355 F (207€)
A1	1 450 F (221€)
A2	1 510 F (230€)
A3/B1	1 590 F (242€)
B2	1 660 F (253€)
B3	1 710 F (261€)

CPA - CFA :

75 % du montant de la cotisation

Stagiaire :	600 F (92€)
Chargé de mission :	600 F (92€)
Retraité : (731)	550 F (85€)
(780)	600 F (92€)
(818)	650 F (100€)
(A)	700 F (108€)
(B)	800 F (123€)